

Mme MAXCH-TERRADE  
Bureau de la réglementation générale et de l'environnement  
Ref : 2024- 10-  
Téléphone:04 66 36 43 04  
courriel : [isabelle.maxch@gard.gouv.fr](mailto:isabelle.maxch@gard.gouv.fr)

**Le préfet du Gard**

à

**Mesdames et Messieurs les membres  
de la commission de suivi de site  
(CSS) autour des installations  
de la société Hydrapro à Lédénon**

**Objet** : Réunion de la commission de suivi de site (CSS) autour des installations de la société Hydrapro, sur le territoire de la commune de Lédénon

**P.J.** : Arrêté portant modification de la composition de la CSS  
Un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission de suivi de site (CSS) autour des installations de la société Hydrapro, à Lédénon, conformément à l'article L 125-2 du code de l'environnement.

Je vous informe que la prochaine réunion de la CSS se tiendra le :

**jeudi 7 novembre 2024 à 9 heures 30  
dans la salle des fêtes de Lédénon (Salle du Parc)  
place de la Fontaine  
30120 LEDENON**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :

- bilan d'activité de l'exploitant 2023,
- bilan de l'inspection des installations classées 2023,
- questions diverses.

Je vous remercie donc de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

A Nîmes,

Le préfet,  
pour le préfet, et par délégation,  
le directeur,

## Liste des destinataires

### **Collège « Administrations de l'Etat » :**

Le préfet du Gard, ou son représentant,

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,

Le directeur des sécurités du service interministériel de défense et de protection civile du Gard, ou son représentant,

Le chef du service d'incendie et de secours du Gard ou son représentant,

Le directeur départemental des territoires et de la mer, ou son représentant,

Le directeur de l'agence régionale pour la santé de la région Occitanie.

### **Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »:**

M. Frédéric BEAUME, maire de Lédenon

M. Dominique RANC, commune de Lédenon

M. Gérard BLANC, conseiller départemental du canton de Redessan

### **Collège des « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :**

M. Jean-Francis GOSSELIN, Société de protection de la nature du Gard

M. Christian CAMELIS, Association pour la protection du cadre de vie de Lédenon

M. Guillaume VIGNEAU, responsable opération recherche Société Vilmorin, riverain

### **Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :**

Mme Magali FINAT, responsable site

M. Benoît BENÂTRE, directeur technique groupe

Mme Tiphaine LE ROUX, responsable des projets ICPE et sûreté des sites

### **Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :**

Mme Linda DALLARD

M. Thierry BUENAVENTES